



Chers voisins, chers résidents, chers parents, dites NON aux antennes relais SFR et Orange sur le toit de la résidence Les Clés de la forêt.

Nous, parents d'élèves de l'Ecole primaire du Cap de Bos de Pessac, parents délégués FCPE sommes en colère, riverains et commerçants : nous refusons la reprise du fonctionnement d'une antenne relais Téléphone mobile près de l'école primaire du Cap de Bos.

Une antenne relais Téléphone devait être installée à 126 m de l'école sur le toit ou près de la chaufferie de la résidence La Renardière. La mairie, par le courrier du 26 octobre 2006, nous annonçait que la société Aquitanis renonçait au projet.

Le conseil syndical qui représente les propriétaires de la résidence Les Clés de la Forêt, 37 avenue des Provinces, (à 140 m de l'école du Cap de Bos), a autorisé la reprise du fonctionnement (relevé ANFR du 21 novembre 2007 : www.anfr.fr) de l'antenne située sur le toit de cette résidence.

Nos craintes pour la santé vont vers les 270 enfants scolarisés à l'école élémentaire de Cap de Bos se trouvant à proximité..... Sachant que les risques pour la santé existent, **nous invoquons le principe de précaution en matière de santé publique et refusons tout projet d'installation d'antenne relais quelqu'en soit la distance !**

Alors que SFR a suspendu une antenne relais, installée à côté de l'école de Ruitz (Pas-de Calais), à la demande des parents inquiets depuis que 2 élèves de 4 et 6 ans aient été atteints d'un cancer. De nombreuses études démontrent la nocivité des ondes électromagnétiques sur nos organismes (effets sur le système nerveux, effets sur notre système immunitaire, effets sur notre système endocrinien,...). Le principe de précaution inscrit dans la charte de l'Environnement et dans la constitution doit s'appliquer : « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé* ».

Par conséquent, nous demandons au Maire, et aux propriétaires de la résidence Les Clés de la Forêt (envoi recommandé avec AR du 8 février 2008) :

- d'annuler l'autorisation accordée aux deux opérateurs le démontage amiable de la station de radio téléphonie n° 106668 dont le fonctionnement a discrètement repris sur l'immeuble de la résidence Les Clés de la Forêt.
- d'intervenir auprès d'eux afin que des sites alternatifs et très éloignés soient recherchés, qui garantissent la santé et l'environnement de tous.
- de définir des règles qui encadrent toute installation d'antenne relais, assurant la transparence, la consultation des citoyens et la sauvegarde de notre santé.

Une consultation des pessacais devait être envisagée pour faire évoluer la charte sur l'environnement, mais à ce jour aucun membre de notre collectif de riverains et de parents FCPE n'a été contacté (depuis le 28 août 2006).

Plus nous serons nombreux à refuser ces antennes, plus nous avons des chances de préserver notre lieu de vie !

Signez et faites signer la pétition !

Le collectif de quartier et la FCPE Cap de Bos et Farandole.